

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00779

Numéro SIREN : 839 722 089

Nom ou dénomination : 2M SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2019 sous le numéro de dépôt 14675

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/14675

Déposant :

Nom/dénomination : 2M SERVICES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 839 722 089

N° gestion : 2018 B 00779

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice terminé le	01042018	et clos le	30092018	Programme spécifique d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe					
SIFPE (Société Intermédiaire Fiscale pour l'Expatriation)					
Déclaration soumise pour le résultat de l'entreprise au titre de l'exercice					
Société soumise à l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice					
Société soumise à l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice					
Société soumise à l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice					
Société soumise à l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: **ZMSERVICES**
 84 RESIDENCE ROUTE NATIONALE
 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Adresse du siège social: *certifié conforme à l'original le président*

SIRET: 8 3 9 7 2 2 0 8 9 0 0 0 1 9 Més: _____

Adresse du principal établissement: _____ Ancienne adresse en cas de changement: _____

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: _____

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: _____

B ACTIVITÉ

Activités exercées: **Services d'aménagement paysager**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case:

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	14 500	
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 15%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
Entreprise nouvelle, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%: _____

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS CABINET LEVY MF 26 22 RUE ROBERT 69006 LYON Tél: 0478243460	
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA: _____	Date: 11012019 Lieu: SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST Qualité et nom du signataire: _____ Signature: <i>[Signature]</i>
Tél: _____	

N.M.
N.M.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018



[Signature]

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (et ex-cadre par intérimaires, gérants, et état de même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI). * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MIKAÏL MERT Président ROUÏE NATIONALE 84 RESIDENCE H 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	50						
MERVE MERT 621 AVENUE DE SAINT MAURICE 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	50		3 662				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

M.M.
M.M

SAGE Experts-comptables Janvier 2018



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 2MSERVICES

du 01/04/2018

Adresse 84 RESIDENCE ROUTE NATIONALE 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

au 30/09/2018


A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MERT MERVE Aide jardinier	621 AVENUE DE SAINT MAURICE 01700
2	MERT KAHRIMAN AIDE JARDINIER	Appartement 15 15 RUE CENTRALE 38230
3	SAIT SALIM AIDE JARDINIER	5 CHEMIN DE LA FERME 69120
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v notice ⑧) 8	
1	3 758	482		4 240				4 240
2	3 425	373		3 798				3 798
3	2 075	246		2 321				2 321
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	9 258	1 101		10 359				10 359

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 245
Total		1 245

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018. (total col 9 + total col 10) ⑩	11 604	- de l'exercice 2018. ⑩	14 500
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire MERT PRESIDENT		À SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST le 11/01/2019 Signature,  M.M	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

 M.M

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire - article 302 septies A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise 2MSERVICES		Néant <input type="checkbox"/> *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice clos le 31/01/2018				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	211			
		Services *	217		218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				223			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	33 629			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242			
		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	241			
	Impôts, taxes et versements assimilés				244			
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				253			
Dotations aux provisions				254				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)			263	19 129			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 500		
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	291			
	Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PAIE innovantes (art. 217 octies)		317		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		318					
Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	12 325		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2	312	12 325	311			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 175				
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-c/s d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sextes D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sextes)	986	ZFU-TE (14 octies et octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (14 septies)	981	JFI (44 sextes A)	989				
	ZRD (14 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICEF (art. 44 undécies)	990				
	ZFA (14 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350			
	Dont divers							
Créance due au report en arrière du déficit			340					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	14 500	351
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	14 500	372

* Des explications concernant cette rubrique se trouvent dans la notice n° 2033-NOT-SD

mm u.m



Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2MSERVICES				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *							
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ													
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrens	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrens	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales agencements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS - 12,8 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
numéros	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	588	590	592				
Plus values taxables à 19 % (1)													
Regularisations													
Résultat net de la concession et de la sous concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)													
TOTAL													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JV, 210F et 208C du CGI (joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values)

M.M
M.M



④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Designation de l'entreprise <u>2MSERVICES</u>					Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		650		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C RÉPARTITION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1 indemnités pour congés à payer				
Terrains	710		715		2 charges sociales et fiscales correspondantes				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		-				
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2034-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996	
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129	
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800	
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							371		6 726
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		235
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2034D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2034-NOT

M.M
M.M

SAGE Experts-comptables Janvier 2018



[Signature]

Désignation de l'entreprise:2MSERVICES.....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01/04/2018. et clos le:30/09/2018		Données en nombre de mois 0 6	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	33 629
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	33 629
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	1 840
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	6 041
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	7 881
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	25 748
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	25 748
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence		024	160 / / / / / / / / / /
Date de cessation			/ / / / / / / / / /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

M.M M.M



[Signature]

6

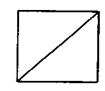
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

M.M M.M



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le 30092018

SIREN 8 3 9 7 2 2 0 8 9

Dénomination de l'entreprise 2MSERVICES

Adresse (voie) 84 RESIDENCE ROUTE NATIONALE

Code postal 01700 Ville SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

M.M

M.M



Signature

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2018 a une durée de 06 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 34 435,52 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 12 324,96 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/01/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

*M.M**M.M*

SAS CABINET LEVY MF 26

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

M.M

M.M

SAS CABINET LEVY MF 26

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

M.M M.M

SAS CABINET LEVY MF 26



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2 - Etat des créances = 3 248 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	3 248	3 248	
TOTAL	3 248	3 248	

M.M

M.M

SAS CABINET LEVY MF 26

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 21 111 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	3 132	3 132		
Fournisseurs	1 110	1 110		
Dettes fiscales & sociales	16 868	16 868		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	21 111	21 111		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 960 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	960
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	960

M.M

M.M

SAS CABINET LEVY MF 26

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 33 629 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	33 629	100,00 %
TOTAL	33 629	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 175 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	14 500		14 500
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	14 500	2 175	12 325

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

M.M

M.M

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

M.M

M.M

SAS CABINET LEVY MF 26

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 960 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	960
Fournisseurs fnp(40810000000)	960
TOTAL	960

M.M

M.M

SAS CABINET LEVY MF 26

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2018 6 mois	31/03/2018 mois	31/03/2018 mois	31/03/2018 mois	31/03/2018 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000				
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	33 629				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	14 500				
c) Impôt sur les bénéfices	2 175				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	12 325				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	12 325				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	9 634				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales. .)	1 615				

Observations complémentaires

M.M

M.M

SAS CABINET LEVY MF 26

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) - Participations (10 à 50 % du capital détenu) B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

Observations complémentaires

M.M M.M

SAS CABINET LEVY MF 26

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CABINET LEVY MF26, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2MSERVICES,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/09/2018 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	34 436
Chiffre d'affaires hors taxes	33 629
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	12 325

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CABINET LEVY MF26
Fait à LYON le 15/01/2019

M.M M.M

SAS CABINET LEVY MF 26

SAS 2M SERVICES

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 84 RESIDENCE ROUTE NATIONALE
01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

RCS BOURG EN BRESSE 839 722 089

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 21/02/2019

Monsieur MERT MIKAIL, associé unique et président de la SAS 2M SERVICES, aux fins de l'approbation des comptes de notre exercice clos le 30/09/2018, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice sont conformes à la législation en vigueur, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation.

MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

L'exercice écoulé couvre la période du 01/04/2018 au 30/09/2018 :

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de	33 629 €
Le total des produits d'exploitation s'étant élevé à	33 629 €
Et le total des charges d'exploitation à	19 129 €
Le résultat d'exploitation ressort à	14 500 €
Le total des produits financiers pour un montant de	0 €
Et le total des charges financières pour	0 €
Le résultat financier apparaît au bilan pour la somme de	0 €
LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS S'ELEVE AINSI A	14 500 €

M.M

M.M



[Signature]

Il apparaît au bilan un résultat exceptionnel de	0 €
Et un impôt sur les bénéfices de	2 175 €
LE TOTAL DES PRODUITS S'ELEVANT A	33 629 €
ET LE TOTAL DES CHARGES A	21 304 €
LE BILAN SE SOLDE PAR UN BENEFICE DE	12 325 €

Evolution prévisible et les perspectives d'avenir

En ce qui concerne nos perspectives, une hausse de l'activité commerciale de tous produits non réglementées et prestations de services est prévu.

Evénements marquant survenu depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement marquant n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous n'avons pas mené d'activité spécifique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale et qu'aucune autre société ne se trouve sous son contrôle.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30/09/2018 s'élevant à 12 325 € de la façon suivante :

- Au poste « réserve légale».....100 €
- Au poste « Autres réserve ».....12 225 €

Le poste Autres réserve s'élevant ainsi à 12 225 €

Une distribution de dividende est proposée au titre de cet exercice.

L'assemblée générale décide de distribuer les bénéfices à hauteur de 12 027 € bruts soit :

- Distribution de dividendes bruts aux associés 12 027 euros bruts
(soit euros 10 000 nets)

En ce compris une somme de 2 027 euros due à ce titre de la CSG et de la CRDS (soit euros 100 nets par actions)

Depuis Janvier 2018, les revenus et gains du capital perçu par les personnes physiques auparavant taxé selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu seront désormais, à compter de ce jour soumis à un prélèvement forfaitaire unique appelé FLAT TAX de 12.8 % auquel s'ajoute 17.2% de CSG, soit un taux global de 30%.

M.M

M.M

PUBLICITE LEGALE

Nous vous invitons à conférer tous pouvoirs utiles en vue de l'accomplissement des formalités de publicité légale consécutives à vos délibérations et comprenant notamment le dépôt au greffe du tribunal de commerce du siège social des comptes annuels.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions proposées par la gérance.

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En applications des dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, l'associé unique relate les conventions qui doivent être amenées dans le registre de l'associé unique.

- Monsieur MERT MIKAIL à un compte courant au bilan de 3 132 € au titre de l'exercice.

LE PRESIDENT, ASSOCIE
Monsieur MERT MIKAIL



M.M

M.M

SAS 2M SERVICES

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 84 RESIDENCE ROUTE NATIONALE
01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

RCS BOURG EN BRESSE 839 722 089

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 21/02/2019

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Dans le cadre des dispositions des articles L 223-19 et L 223.20 du Code de Commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé.

Nous vous rappelons que sont regardées comme constituant des conventions réglementées toutes opérations intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants ou associés, ainsi que les opérations passées avec une société dont un associé, indéfiniment responsable, serait simultanément gérant ou associé de notre société.

Toutefois, conformément à l'article L 223-20 du Code de Commerce, sont exclues de votre contrôle les conventions portant sur des opérations "courantes et conclues à des conditions normales".

Ce rapport doit contenir l'énumération des conventions soumises à l'approbation de l'assemblée, le nom des gérants ou associés intéressés, la nature et l'objet desdites conventions ainsi que leurs modalités essentielles.

Au titre de l'exercice écoulé, nous vous informons que sont intervenues ou ont été renouvelées les conventions suivantes :

- Monsieur MERT MIKAIL, à un compte courant au bilan de 3 132 € au titre de l'exercice.

LE PRESIDENT, ASSOCIE
Monsieur MERT MIKAIL



M.M

M.M

SAS 2M SERVICES

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 84 RESIDENCE ROUTE NATIONALE
01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

RCS BOURG EN BRESSE 839 722 089

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21/02/2019

L'an deux mille dix-neuf
Le 21 février
A 11 heures 30,

Les associés de la Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, située au 84 Résidence Route nationale, 01 700 SAINT MAURICE DE BEYNOST , a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur MERT MERVE, propriétaire de 50 Actions
- Monsieur MERT MIKAIL, propriétaire de 50 Actions

Associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MERT MIKAIL, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,

mm

M.M



- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30/09/18
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

L'Assemblée lui donne acte de la déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir fait la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30/09/2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30/09/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30/09/2018 s'élevant à 12 325 € de la façon suivante :

- Au poste « réserve légale».....100 €
- Au poste « Autres réserve ».....12 225 €

Le poste Autres réserve s'élevant ainsi à 12 225 €

M. M

M. M

Une distribution de dividende est proposée au titre de cet exercice.

L'assemblée générale décide de distribuer les bénéfices à hauteur de 12 027 € bruts soit :

- Distribution de dividendes bruts aux associés 12 027 euros bruts
(soit euros 10 000 nets)

En ce compris une somme de 2 027 euros due à ce titre de la CSG et de la CRDS (soit euros 100 nets par actions)

Depuis Janvier 2018, les revenus et gains du capital perçu par les personnes physiques auparavant taxé selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu seront désormais, à compter de ce jour soumis à un prélèvement forfaitaire unique appelé ~~FLAT~~ **FLAT TAX** de 12.8 % auquel s'ajoute 17.2% de CSG, soit un taux global de 30%.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions suivantes :

- Monsieur MERT MIKAI, à un compte courant au bilan de 3 132 € au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

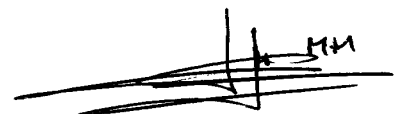
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur MERT MERVE

M.M. 

Monsieur MERT MIKAIL



M.M.